

FLASH F.F.A.M. N° 28 - 1er juin 2003

Lettre d'Information destinée aux administrateurs
responsables des associations des Amis des Moulins
F.F.A.M., 13 rue Villiot 75012 PARIS
Tél. : 01 43 47 43 47 - Fax : 02 41 43 98 21.

La Lettre du Président,

(extrait du rapport moral à l'Assemblée générale du 26 avril 2003)

Chacun l'a constaté, la FFAM est de nouveau en ordre de marche . Le navire a été remis à flot en quelques mois seulement, et c'est en soi un exploit. Un groupe de femmes et d'hommes s'était battu pendant l'épisode d'administration judiciaire pour mobiliser les associations, faire face à des vexations multiples, maintenir coûte que coûte la continuité d'un certain nombre d'activités de cette fédération. Il paraissait évident que ces mêmes personnes allaient faire leur possible pour assurer un rétablissement convenable de l'ensemble de nos activités. Mais la lourdeur de la tâche a exigé bien plus qu'une bonne volonté ordinaire ; la désorganisation était profonde dans certains domaines et les moyens matériels limités. Sans personnel, et avec des moyens financiers réduits de moitié, c'est un véritable sursaut qui était nécessaire, un travail acharné que quelques uns ont accepté de fournir. Que la trésorière d'une fédération ait à se débattre dans un incroyable imbroglio comptable et doive en même temps effectuer mille démarches pour réduire les dépenses de fonctionnement et passer des semaines à constituer le dossier de recours qui nous permettra peut-être de récupérer une partie de nos avoirs, cela n'est en rien ordinaire. Que le secrétaire général non seulement assure l'essentiel de la communication mais aussi réponde à des centaines d'appels, gère les abonnements à « Moulins de France », voire même, saisisse certains courriers d'un président pas toujours suffisamment disponible, tout cela n'est pas non plus très ordinaire. Pourtant ils l'ont fait et nous devons leur en être reconnaissants.

Je tiens aussi à saluer la ténacité d'André Coutard, qui, imperturbablement, a su maintenir le cap dans la rédaction de « Moulins de France », saluer aussi le travail de Monique Chastel, non seulement comme représentante de la SMI, mais aussi pour ses très nombreuses démarches, et notamment celles qui ont rendu acceptables les conditions de travail lors de nos réunions au local rue Villiot. Je ne voudrais pas non plus omettre d'exprimer mes remerciements à l'ensemble des membres du conseil. Certains, comme Jean-Claude Lainé, Jean-Louis Cantayre, Benoît Huot, Jean-Yves Tardiveau ont pris à bras le corps des dossiers importants, dès leur entrée en fonction.

Nous allons devoir poursuivre le travail engagé avec les seules ressources du bénévolat. Il faut donc renforcer l'équipe dirigeante et redistribuer une partie des tâches. Dans cette perspective, chaque membre du conseil se verra demander de trouver un suppléant actif susceptible de travailler en renfort sur des dossiers ou des tâches administratives. Cette démarche, qui vise aussi à assurer, à terme, un renouvellement convenable de l'équipe, a déjà permis de trouver quelques solutions.

Ce bilan d'une année de travail ne serait pas ce qu'il est sans l'instauration d'un climat de confiance, de réelle amitié au sein de l'équipe. Encore fallait-il traduire nos exigences dans la réalité concrète et constituer un groupe uni, capable de travailler de façon sereine et détendue. Il me semble que c'est bien le cas aujourd'hui et c'est la plus grande satisfaction que je retire de cette année écoulée.

Ce climat, cette entente, ont aussi participé au rétablissement de la confiance des associations, ils ont également libéré l'énergie nécessaire pour se projeter dans l'avenir, pour lancer des actions conformes aux objectifs que notre fédération s'était fixés voici trois ans.

Un pôle de réflexion et un centre de ressources pour les associations : telle est l'orientation générale dont nous avons convenu pour notre fédération. Si nous n'avons pas pu, en si peu de temps, développer à part égale les deux volets de cette orientation, du moins peut-on dire que la FFAM constitue maintenant un centre de ressource. Jamais elle n'a autant communiqué : avec "Moulins de France", le Flash, des fiches pratiques, un courrier abondant en direction des associations et des membres individuels, elle informe et guide. A travers les nombreux appels auxquels certains d'entre nous répondent par téléphone et courrier, des solutions concrètes sont apportées à de très nombreux particuliers. En suscitant de façon systématique la

création d'associations nous aidons le monde des moulins à se structurer.

Cependant certains chantiers sont à peine ouverts. Ainsi, la FFAM devra t-elle à terme devenir autonome et performante dans le domaine délicat de la défense des droits d'eau. Elle devra s'ouvrir sur l'extérieur et apporter à tous le bénéfice de partenariats pour lesquels nous posons déjà les premiers jalons – entreprise longue et difficile, qui n'était possible qu'à condition de donner de nous-mêmes une image de nouveau positive.

La réflexion sur le devenir du patrimoine que nous défendons n'est jamais totalement absente des démarches que je viens d'évoquer, mais elle est restée fragmentaire au cours de cette année, subordonnée aux nécessités pratiques de remise en ordre, au besoin de réalisations tangibles. Une part plus grande sera réservée à cette réflexion lors des prochaines réunions du CA et il conviendra de se demander s'il ne sera pas temps, dès 2004, de refaire le point dans le cadre d'un nouveau séminaire.

Cette rapide évocation du chemin parcouru depuis un an et des projets pour les prochains mois, au delà du rituel rapport moral soumis à votre vote, se veut en fait un hommage à une équipe déterminée, exigeante, que j'ai eu le plus grand plaisir à animer et que je vous demande de soutenir autant que vous le pourrez.

Daniel MICHENAUD

1) Nouvelles de la Fédération.

Assemblées générales de la Fédération du 26 avril 2003.

Des statuts rénovés

Elles se sont tenues au Musée des Arts et Traditions Populaires, siège social de la Fédération, en présence d'une bonne quarantaine de présidents et membres des associations et de la SMI. Nous avons eu le plaisir de revoir des personnes que nous n'avions pas vues depuis longtemps comme Madame LECORNU, l'épouse de notre regretté ami Maxime, qui faisait partie de la délégation de l'ARAM Mantois-Vexin.

Une première assemblée générale, extraordinaire, a adopté à l'unanimité les nouveaux statuts par scrutin à bulletin secret. Les principales modifications concernent le nombre de membres du Conseil, ramené à 15, leur renouvellement par moitié tous les deux ans. Les ARAM disposent maintenant de 2 voix et les Associations locales et la SMI d'une voix. Anomalies et imprécisions ont été corrigées grâce aux deux études réalisées pendant la crise de la FFAM par les deux avocats qui ont trempé dans ce débat. Le Président a tenu à rappeler, et les événements récents l'ont démontré, que des statuts, même irréprochables n'étaient pas toujours suffisants pour régler les conflits.

Le règlement intérieur nouveau sera "finalisé" au prochain Conseil.

On est passé ensuite à l'Assemblée générale ordinaire.

Un gros morceau : l'approbation des comptes de trois années.

La trésorière, Annie BOUCHARD, a présenté d'une façon claire et concise mais très professionnelle, l'énorme travail de remise en ordre qu'elle a fourni pour présenter les comptes de trois années : 2000, 2001, 2002. Les comptes 2000, prennent en compte les résultats de la gestion du bureau intérimaire, les comptes 2001 et 2002, ceux de l'épisode judiciaire. Tous les participants ont pris conscience avec stupeur du coût de l'intervention de l'administrateur judiciaire et de ses associés, soit la somme totale de 170 000 Euros, dont frais taxés de l'administrateur judiciaire, 113 560 Euros, avocat conseil 27 677 Euros; frais divers, 13833 Euros. Un exemple d'aberration. Monsieur J.P. AZÉMA ayant refusé de se rendre à la convocation de Maître LEGRAND, celle-ci est allée le "consulter" à Sévérac-le-Château, Coût du déplacement en taxi de 2 personnes, 3 282 Euros.

Après rapport du Commissaire aux comptes, Monsieur OLIVE, les comptes ont été approuvés à l'unanimité et quitus a été donné à la Trésorière.. Monsieur OLIVE a été reconduit dans ses fonctions pour trois ans, à l'unanimité. Les compte-rendus de l'Assemblée générale donneront à tous les adhérents toutes les précisions nécessaires.

Compte-rendu d'activité : équipe soudée, "réduction de la voilure", reprise des projets

Dès le 30 mars 2003, le Conseil s'est remis au travail sur de nouvelles bases. Le recrutement du personnel a été ajourné et l'activité s'est redéployée sur la base du bénévolat. La cohérence du groupe, l'engagement de tous pour faire redémarrer la Fédération a permis une remise en ordre rapide et la reprise de la progression des actions :

- remise en ordre des comptes,
- remise en ordre des fichiers d'abonnés,
- reprise de contact avec les associations, pour confirmation de leur adhésion : ont adhéré en 2002 30 ARAM, dont les plus importantes en adhérents et en activité, 5 ALAM, 78 membres individuels. Les adhésions sont encore plus nombreuses en 2003, comme le montre la feuille de présence, surtout au niveau des ALAM.
- reprise des activités courantes, qui n'avaient jamais cessé, Moulins de France, Journée des Moulins, site Moulins de France ou qui s'étaient espacées, reprise du Flash FFAM sur la base de 8 à 9 numéros par an, organisation du voyage en Espagne; mise en place du site de la FFAM (moulinsdefrance.org).
- reprise et réalisation des Fiches techniques FFAM, vieux projet souvent abordé mais toujours resté à l'état de parlotte avant 2000.
- mise en place d'une cellule d'animation institutionnelle, sous la responsabilité d'un membre du Conseil particulièrement qualifié, pour la création d'associations nouvelles : une demi-douzaine de projets sont en route.
- réflexion sur le partenariat et le mécénat.

Le Président, dans son rapport moral, a dit sa satisfaction et a remercié toutes les personnes qui ont contribué à ce résultat, membres du Conseil ou adhérents hors du Conseil.

En vertu des nouveaux statuts, seuls les trois postes laissés vacants par décès ou démission, ont fait l'objet de 4 candidatures et d'élection :

Ont été élus au scrutin secret et à la majorité absolue:

- Madame Michèle MADEBENE Présidente de l'ARAM Auvergne,
- Madame Élisabeth DIHARCE-RIGODON, membre du conseil d'ARDATZA-ARROUDET Pays Basque,
- Monsieur Jacques CHAVANON, membre du conseil de l'ARAM Quercy.

Ces trois personnes sont jeunes et en activité.

Moulins de France

La livraison du n° 54 a subi quelques retards du fait de la Poste, semble-t-il. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir accepter nos excuses.

Le n° 55 paraîtra fin juin.

ATTENTION ! Le fichier des abonnés sera **clos le 15 juin 2003**. Tous les abonnés qui n'auront pas renouvelé leur abonnement (chèque à l'appui) seront transférés au fichier des démissionnaires. **Veillez informer vos adhérents.**

NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

ARAM Basse-Normandie

Monsieur Pascal HERMON, Le Moulin Hy, 14380 Pont Farcy remplace Monsieur Gustave ROUSSEL qui était Président depuis le redémarrage de l'association en 1996.

Changement d'adresse :

Amis des Moulins du Département des Landes : 9, avenue de Bosquet, 40000 MONT-DE-MARSAN.

Nouvelles associations

Une nouvelle association vient de se créer dans le Cher. Les Amis des Moulins du Berry, à l'instigation de Monsieur Maurice DURAND, Moulin Ragon, à Torteron. Plus de détails sur le prochain flash.

Amis des Moulins en Lauragais

Le secrétaire de la FFAM a rendu visite récemment à cette association. Il a été reçu très aimablement par le Président et son épouse, tous deux passionnés de moulins. Comme l'a montré l'article de M. MERCIÉ, les moulins à vent sont très nombreux en Lauragais. Plusieurs sont restaurés, d'autres sont en projet. L'association a fait un très gros travail de recensement des Moulins. Elle organise, comme tous les ans, une exposition "De la graine au moulin", du 14 juin au 20 juillet 2003, à la Galerie Paul Sibra, à Calteinaudary, ouverture de 14h 30 à 18h 30, photographie, peinture, maquettes, matériel de meunerie. A signaler aussi la brochure publiée par le Comité Départemental du Tourisme de l'AUDE "Itinéraires en Pays Cathare, Chemins de traverse, routes des moulins du Pays Cathare". 56 pages, nombreuses cartes et dessins. Cette brochure peut être obtenue à la FFAM contre 3 timbres à 0,50 €.

Contact : J.C. AUBRY, 1, rue des Pyrénées - LACASSAIGNE - tél. : 04 68 24 60 73.

PARTENAIRES

Fondation du Patrimoine

La Lettre de la Délégation 49 de la Fondation du Patrimoine nous apprend une bonne nouvelle : les ministères de tutelle ayant constaté et reconnu la rigueur de la gestion et l'efficacité des actions de la Fondation ont décidé que l'agrément fiscal, précédemment sollicité par le propriétaire auprès de Ministère des Finances serait supprimé à compter du 4 janvier 2003. Le label vaut dorénavant autorisation de défiscalisation. La Fondation fournira l'attestation à joindre à la déclaration de revenus.

Un projet de loi qui sera prochainement discuté au Parlement prévoit de dynamiser le mécénat en France. Ce projet envisage de porter la réduction de l'IRPP pour les contribuables de 50 à 60 % des dons, avec un plafond passant de 10 à 20 % du revenu imposable.

Pour les entreprises, les dons à la Fondation seraient déductibles de l'impôt des sociétés à hauteur de 60 % avec plafond passant de 3,5 à 5 % du chiffre d'affaires. La Fondation nous informera dès parution au J.O.

NOUVELLES DES MOULINS

En raison de l'abondance de cette rubrique, ce chapitre sera reporté au prochain FLAH FFAM. Vous pouvez toujours consulter le site de la FFAM :

www.moulinsdefrance.org

PUBLICATIONS

GUIDE des HOTELS-RESTAURANTS DE MOULIN ÉTAPE - 2003

Les 15 Moulins Étapes de France et d'Allemagne. Le guide comprend une carte d'implantation, un descriptif sommaire de la région; 52 pages toutes en couleurs. tél. du secrétariat : 04 70 99 08 53 Fax : 04 70 99 09 71 - Mail : www.moulinetape.com

ACTES DU COLLOQUE SUR LES MEULES DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Mouette BARBOF, organisatrice du colloque et Président de l'association "Europe, civilisation du pain" nous informe qu'ils paraîtront le 20 juin 2003. L'annonce sera diffusée par la presse pendant la fête du Pain à Paris. Les ouvrages souscrits seront envoyés par l'éditeur.

Bulletins des associations reçus à la FFAM.

"Notre Moulin", publication annuelle de l'Association de Sauvegarde du Moulin de Montfermeil, n°25. Belle brochure de 36 pages, avec couverture en couleurs. Ouverture du parc Jean-Pierre Jousseume qui achève la réhabilitation du site comprenant déjà le moulin-tour et la maison du meunier. L'inauguration a eu lieu le 8 mai 2002. La brochure narre également les activités et voyages de l'association et comprend différentes études sur les moulins de la région : légende des vieux moulins de Poissy, les moulins du 10^e, Saint Clément, patron des meuniers à eau, Jean Baptiste Clément, commis-meunier, moulins en fêtes, souvenir illustré des voyages des adhérents, avec des photos de moulins de partout. Agréable lecture.

Moulins de la Mayenne - N° 57 - Mai 2003. Bulletin de liaison des Amis des Moulins de la Mayenne. Ce n° présente un volume exceptionnel, en raison d'une étude sur l'histoire du Site d'Orthe, dédié à la métallurgie. Milieu favorable avec la présence du minerai de fer d'une teneur suffisante et du bois de chêne et de résineux, transformé sur place en charbon de bois, les forges d'Orthe se sont développées à partir de 1581; On découvre aussi la personnalité hors du commun de Jules ROUSSEL. Une importante exposition de

cartes postales anciennes, sur "les moulins" se tiendra à Laval le 1^{er} Juin (10/12h - 14/18h). Les abonnements à Moulins de France ont connu une progression de 50 %, en 2003. Compliments à nos amis Mayennais.

Les Moulins du Lauragais

Moulin de Cugarel à Castelnaudary, le plus célèbre



Rouet, lanterne et gros fer du MV de Félines-Minervois



Moulin à vent de Félines Minervois

La meule de Félines-Minervois

